

PAR COURRIEL

Le 30 septembre 2024

DEMANDEUR

N/Réf. : 202409-19

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 10 septembre 2024.

Les informations demandées dans votre demande font l'objet d'une publication ou d'une diffusion au sens de l'article 13 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Vous trouverez celles-ci dans les différents rapports annuels de gestion (RAG) du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, lesquels sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/ressources-naturelles-forets/publications#c11127>.

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie de l'article précité.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Matilde Théroux-Lemay

p. j. : 2